

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 septembre 2018**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 19 septembre 2018 à 20 h 40. Sont présents :**

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
Absent	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

En l'absence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, M. Claude Morin, préfet suppléant et maire de Saint-Georges, préside cette séance. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet suppléant.

2018-09-144

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2018;
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 septembre 2018;

- 3.3 Transport collectif – Programme d’aide au développement 2018;
- 3.4 Avenant au contrat de services - SAAQ;
- 3.5 Services professionnels en droit municipal – Offre de services;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1 Appel d’offres – Projet de mise en valeur de la rivière Chaudière;
  - 4.2 Suivi avis juridique – Sentier quad voie ferrée;
  - 4.3 Suivi de dossier :
    - Salle de spectacles;
    - Pont couvert Perrault – Notre-Dame-des-Pins;
    - Cartographie de la zone inondable;
  - 4.4 Coordination schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
  - 4.5 Projet PDT : Surface de dek hockey – Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
  - 4.6 Projet de regroupement en évaluation foncière;
  - 4.7 Démission de M. Ghislain Jacques au CIC;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1 Certificat de conformité;
    - Règlement 236-2018 – Saint-Simon-les-Mines;
    - Règlement 2006-73-10 Saint-Éphrem-de-Beauce;
  - 5.2 Adoption du règlement 2004-71-33 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan;
  - 5.3 Nomination de la personne responsable de l’application du règlement 2015-87 en matière d’écoulement des eaux des cours d’eau conformément à la politique de gestion des cours d’eau pour la municipalité de Saint-Martin;
6. Gestion du personnel :
  - 6.1 Nomination à titre d’employé régulier – M. Patrick Bilodeau;
  - 6.2 Technicien en évaluation – Poste auxiliaire;
  - 6.3 Démission de monsieur Patrick Nadeau à titre de technicien en évaluation;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s’il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
  - 9.1 États financiers mensuels;
  - 9.2 Rapport mensuel de la SAAQ;
10. Divers :
  - 10.1 Motion de remerciement – Josiane Simard de Destination Beauce;
  - 10.2 Téléphonie cellulaire;
  - 10.3 Séance du conseil;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2018-09-145

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
15 AOÛT 2018**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l’unanimité, d’accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 15 août 2018 tel que rédigé par le directeur général adjoint.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
11 SEPTEMBRE 2018**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 11 septembre 2018 à titre d'information.

2018-09-146

**TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE AU  
DÉVELOPPEMENT 2018**

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a déposé son plan de développement du transport collectif pour 2018;

Considérant qu'en 2017, 29 750 déplacements ont été effectués par ce service;

Considérant que dans les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) il est prévu que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra aux deux tiers (2/3) des dépenses admissibles;

Considérant qu'il est aussi prévu que la MRC doit déposer une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTMDET;

Considérant que la partie des surplus accumulés attribuables au MTMDET au 31 décembre 2017 était de 123 379 \$;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Considérant que pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 26 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 23 000 \$ en 2018;

Considérant que la MRC va réaffecter un montant de 41 000 \$ pris à même les surplus attribuables au MTMDET au budget 2018 et des deux exercices subséquents;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendront les appuyer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à effectuer environ 30 000 déplacements au cours de l'année 2018;

Que la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2018 de 40 000 \$ afin de compléter son budget estimé à 130 000 \$;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

2018-09-147

**AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES – PERMIS ET  
IMMATRICULATION**

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'avenant au contrat de services Permis et immatriculation transmis à la MRC de Beauce-Sartigan par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Attendu que par cet avenant, la SAAQ souhaite uniformiser les indemnités et les modalités des réclamations de remboursement pour des frais de déplacement;

En conséquence il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité, d'approuver l'avenant au contrat proposé par la SAAQ et d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan, les documents relatifs à celui-ci.

2018-09-148

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL -  
LAVERY**

Attendu l'offre de renouvellement reçue par Lavery pour le service de consultation juridique de première ligne;

Attendu que le conseil souhaite retenir le forfait A et B au coût de 800 \$;

Il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé de monsieur Éric Rouillard et résolu unanimement, d'accepter la proposition de services professionnels en droit municipal de Lavery au montant de 800 \$ pour le forfait A et B et ce, pour une période d'un an.

**APPEL D'OFFRES – PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA  
RIVIÈRE CHAUDIÈRE**

Le directeur général explique que les deux propositions déposées sont toujours à l'étude et qu'une rencontre entre les MRC sur ce projet est prévue début octobre. Ce projet devrait être déposé à la séance du mois d'octobre pour décision.

**SUIVI AVIS JURIDIQUE – SENTIERS DE VÉHICULES HORS  
ROUTE**

Le directeur général dépose aux élus l'avis juridique préparé par Lavery relativement à l'immunité de poursuite pour les exploitants de nouveaux sentiers de véhicules hors route.

**SUIVI DE DOSSIER SALLE DE SPECTACLES**

Le directeur général et le préfet expliquent les démarches juridiques réalisées par la firme RCGT relativement à ce dossier.

**Note au procès-verbal :** M. Ghislain Jacques quitte la séance. Il est 21 h 14.

**SUIVI DE DOSSIER PONT COUVERT PERRAULT À NOTRE-DAME-DES-PINS**

Le directeur général résume l'état d'avancement de l'étude sur la situation du pont Perrault.

Il explique également les étapes réalisées jusqu'ici dans le cadre de l'étude de mise en place d'une passerelle dédiée aux véhicules hors route.

2018-09-149

**SUIVI DE DOSSIER CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE**

Attendu que les MRC de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce ont reçu le mandat et le financement pour la réalisation de la cartographie de la zone inondable de la rivière Chaudière;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan agira à titre de gestionnaire de ce projet pour et au nom des trois MRC;

Attendu que pour faciliter la gestion de ce projet et les coûts et les délais qui lui sont impartis, il serait souhaitable d'autoriser le comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan à autoriser les dépenses relatives à ce dossier;

Il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé de monsieur André Longchamps et résolu unanimement, d'autoriser le comité administratif à adopter les résolutions nécessaires à la réalisation du projet de cartographie de la zone inondable de la rivière Chaudière selon les pouvoirs déjà octroyés au présent conseil des maires.

2018-09-150

**COORDINATION SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu que la MRC ne dispose pas de ressource assurant la coordination du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que la Ville de Saint-Georges s'était déjà montrée favorable à offrir ce service à la MRC;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé de monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, de solliciter la Ville de Saint-Georges afin que celle-ci évalue la possibilité d'assurer la coordination du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC en fournissant à cette fin les ressources humaines requises.

2018-09-151

**PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Surface de dek hockey à la patinoire de Notre-Dame-des-Pins**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à doter la patinoire municipale d'une surface de dek hockey afin de rendre cet équipement fonctionnel toute l'année.

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 27 257,36 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire, des règles gouvernementales applicables.

2018-09-152

**REGROUPEMENT EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a étudié depuis quelques années différents scénarios de mise en commun des évaluateurs agréés;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan et les MRC Robert-Cliche, des Etchemins et de Bellechasse ont financé une étude relativement à ce sujet;

Attendu les discussions intervenues avec la FQM relativement à ce projet de regroupement;

Attendu les démarches réalisées par la FQM afin de constituer une entité regroupant des évaluateurs agréés intégrée à la Corporation informatique municipale (CIM);

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du projet;

Attendu que pour réaliser celui-ci, un apport financier des MRC à la hauteur de 325 000 \$, sous forme de parts sociales, est nécessaire;

Attendu que ces parts porteraient intérêt au taux préférentiel de Desjardins plus 1 %;

En conséquence il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu :

- De confirmer la volonté d'adhésion de la MRC de Beauce-Sartigan au regroupement en évaluation foncière au sein de CIM;
- De confirmer que le présent conseil est disposé à se porter acquéreur de parts sociales de CIM afin de financer une partie de ce projet, à une hauteur maximale de 325 000 \$, sous réserve d'une implication financière des MRC Robert-Cliche, des Etchemins et de Bellechasse;
- Que le présent conseil autorise le préfet, monsieur Normand Roy, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer les documents relatifs à ce projet.

2018-09-153

**DÉMISSION DE MONSIEUR GHISLAIN JACQUES AU CIC**

Attendu que M. Ghislain Jacques a signifié sa démission à titre de représentant de la MRC au sein du comité d'investissement commun (CIC);

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé de monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, de nommer madame Manon Veilleux au sein du CIC et de remercier M. Jacques pour le travail accompli.

2018-09-154

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 236-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 165-06 AFIN D'AUTORISER DE NOUVEAUX USAGES DANS CERTAINES ZONES**

Considérant que ce règlement modifie le montant des amendes applicables dans le cas d'infraction au règlement de zonage :

Considérant que ce règlement a pour effet d'autoriser :

- Les habitations bigénérationnelles et les maisons de tourisme sous certaines conditions;
- Les poulaillers, les serres, les potagers et les spas comme usages accessoires à une résidence, sous certaines conditions;

Considérant que le règlement ne contrevient pas aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 236-2018 de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

2018-09-155

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 2006-73-10 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE AMENDANT LE RÈGLEMENT 2006-73**

**RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE RA-25 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE I-77 ET AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS SEMI-CYLINDRIQUES**

Considérant que ce règlement a pour effet d'agrandir la zone résidentielle Ra-25 à même une partie de la zone industrielle I-77;

Considérant que ce règlement identifie des dispositions applicables aux constructions semi-cylindriques;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 2006-73-10 de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

2018-09-156

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-33 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu qu'une décision de la CPTAQ a ordonné l'inclusion d'une superficie à la zone agricole permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce demande une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur Éric Giguère le 20 juin 2018;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 septembre 2018 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-33 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2018-09-157

**NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN**



Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'accepter la nomination de monsieur Alex Lehoux-Arel pour l'application des responsabilités liées à la politique de gestion des cours d'eau et au règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan.

2018-09-158

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER – M. PATRICK BILODEAU**

Attendu que la période d'essai de monsieur Patrick Bilodeau est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Bilodeau au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Patrick Bilodeau au poste de technicien en génie civil, rétroactivement au 10 août 2018.

2018-09-159

**TECHNICIEN EN ÉVALUATION – POSTE AUXILIAIRE**

Attendu l'absence pour maladie d'une ressource affectée au Service d'évaluation foncière pour une période indéterminée;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé de monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'embaucher M. Jean-Christophe Gilbert-Gauthier au poste de technicien en évaluation auxiliaire échelon 1, rétroactivement au 4 septembre 2018.

2018-09-160

**DÉMISSION DE MONSIEUR PATRICK NADEAU AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

Attendu que monsieur Patrick Nadeau, technicien en évaluation, a annoncé sa démission;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Plante, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de monsieur Patrick Nadeau;
- de remercier celui-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches visant à combler le poste ainsi libéré.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;

2018-09-161

### **MOTION DE REMERCIEMENT – MADAME JOSIANE SIMARD DE DESTINATION BEAUCE**

Attendu que madame Josiane Simard, directrice de Destination Beauce, quittera prochainement ses fonctions au sein de cette organisation;

Attendu le travail réalisé par celle-ci depuis la création de cette entité;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé de monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de remercier madame Simard pour l'excellent travail réalisé à titre de directrice de l'organisme et de lui souhaiter la meilleure des chances dans ses futurs projets.

### **TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

Le directeur général résume la teneur d'une rencontre tenue à Saint-Honoré-de-Shenley sur la desserte cellulaire.

Il explique les alternatives présentées lors de cette réunion.

### **SÉANCE DU CONSEIL**

Le directeur général explique les problématiques de transmission des documents de séance de conseil et les impératifs légaux reliés à la convocation desdites séances.

Suite aux discussions, les élus conviennent d'évaluer les coûts engendrés par la mise en place d'une formule « sans papier » pour les séances du conseil.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part du public ou des élus n'est adressée au président de l'assemblée.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 19 septembre 2018**

2018-09-162

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 45.

---

Claude Morin, préfet suppléant

---

Éric Paquet, directeur général